

Fiche d'instruction n°18

Périgueux, le 19 novembre 2020

Anaïs ESCAVI de Cockborne

Paysagiste-Conseil de l'État

Benoît ENGEL

Architecte-Conseil de l'État

Direction
Départementale
des Territoires
Dordogne

Cité administrative
Rue du 26^e régiment
d'Infanterie
24024 PÉRIGUEUX cedex
Tél : 05.53.45.56.00

Objet : Dossier PC 024 308 20 R0008
réalisation d'une centrale photovoltaïque d'une superficie de panneaux de 2,7 ha
au lieu dit Les Fontanille à Négrondes

Demandeur(s) : Muriel Rond, cellule ADS

Suite donnée par le demandeur :

Notre rapport d'analyse du projet présenté s'interroge tout d'abord sur le bien-fondé du choix du site. En effet, il ne s'agit ni d'une friche industrielle, ni d'un site dégradé, mais d'une prairie ancienne située en milieu rural, au bord d'une voie passante, la RN 21. Le paysage actuel est de qualité. Depuis les années 90, ce secteur se modifie avec l'implantation de nombreuses noyeraies dans le secteur. Cette prairie aurait donc pu aussi bien être exploitée par l'agriculture. La doctrine départementale écarte les projets situés sur des sols fertiles et exploitables, donc le choix du site doit être avant tout abordé par cet aspect, avant de porter un regard sur les détails du projet.

7,4km de raccordement au poste source vont également entraîner des impacts, et ce n'est donc pas la proximité de ce poste qui pourrait justifier le choix du site d'implantation.

La co-visibilité avec une route de grand passage entre Périgueux et Thiviers est importante. Il faut avoir à l'esprit que le temps que les végétaux se développent l'impact visuel va être fort avec le parc.

- L'étude paysagère est détaillée et de grande qualité. Le projet de paysage proposé est intéressant car il reprend une composante paysagère locale, le noyer dans le prolongement des vergers en amont. Toutefois, une rangée seule de noyers ne crée par un effet de verger. La proposition est doublée d'une haie champêtre le long de la clôture grillagée.
- Dans les plans de projet hors de ce carnet de paysage, on ne retrouve pas la mention de ces plantations et on peut s'interroger sur l'emprise nécessaire à leur implantation. Les cotes sont manquantes.
- Une incohérence est relevée à propos de la hauteur des panneaux, indiquée tantôt à 2,5m et tantôt à 3,5m. L'impact n'est pas le même et les photomontages ont été établis sur une simulation à 2,5m. Si la solution avec les gabions est retenue à l'issue des études géotechniques, il sera nécessaire de refaire les photomontages, pour estimer l'impact général.
- Quid de l'entretien des noyers les premières années mais aussi les années suivantes ? C'est une culture exigeante et la reprise même à la plantation est délicate. Un contrat d'exploitation sera t-il passé avec l'exploitant voisin pour assurer la pérennité de cette

composition paysagère forte et immédiatement visible depuis cet axe passant. En page 24, un coût de plantation est indiqué. Comprend-il l'entretien les 2 premières années ? La plantation devra se faire nécessairement en conteneur, à la saison la plus favorable, en octobre/novembre. Éviter les racines nues dont la reprise est délicate.

- Palette végétale de la haie champêtre : prévoir 1/3 de végétaux champêtres persistants pour assurer une limitation de la co-visibilité en hiver : Viburnum tinus et Ligustrum vulgare qui font partie de la palette locale. L'églantier est peu utile dans ce type de haie. En revanche il sera recherché des grimpantes à planter sur le grillage pour assurer le filtre visuel les premières années : chèvrefeuille des bois, lierre, clématite brûlante. Pour assurer son rôle intégrateur, il sera nécessaire de planter la haie sur 2 lignes distantes de 2m pour une plantation en quinconce. Les végétaux seront plantés de façon aléatoire pour éviter des répétitions et un effet artificiel.
- Choix des teintes. Il est fait référence dans le dossier à 2 teintes différentes, le vert ou le gris. Le gris moyen est à préférer, tant pour les clôtures que pour les bâtiments, car il s'intègre en toute saison, là où le vert olive est peu intégré en hiver ou lorsque l'herbe sèche en été.
- Pour l'intégration des équipements au nord du site, poste électrique, bache incendie... les bosquets de chênes devront être renforcés, en l'absence de haie périphérique.
- Nous nous interrogeons sur le maintien de la mare dans un espace très ouvert, aujourd'hui intégrée à un bosquet (et aussi loin que les photos aériennes des années 50 peuvent le démontrer). Cette mare forestière va-t-elle survivre avec les mêmes caractéristiques et un quelconque intérêt? Ne faut-il pas maintenir un bosquet d'accompagnement ?

Notre avis est défavorable quant au choix du site, en dépit d'une étude paysagère bien menée mais qui nécessite des compléments.